

TRAIT-D'UNION – NOVEMBRE 2009

SAINT-DENIS-SUR-LOIRE



Bulletin n° 59

Éditorial de Martine CIRET, Adjointe au Maire, Rédactrice en chef de ce numéro



Bonjour à tous,

C'est l'automne..... La rentrée est déjà loin !

Les enfants ont retrouvé leur école au sein du Cercle Scolaire de la Vallée Saint-Jean. C'est le nom donné à notre regroupement avec Ménars et Villerbon.

Une rentrée qui s'est passée dans de bonnes conditions.

Chaque commune conserve son établissement scolaire, avec une section de maternelle dans chaque école. Cette année, le cours préparatoire est à Ménars, le cours élémentaire première année est à Saint-Denis-sur-Loire, le cours élémentaire deuxième année, les cours moyens première et deuxième années sont à Villerbon. Des cours de gymnastique et de musique sont toujours dispensés dans les trois communes, par des intervenants extérieurs.

Une nouveauté pour les enfants des trois communes à la rentrée des vacances de Toussaint : l'école numérique rurale (dont nous parlerons davantage dans un prochain numéro de votre Trait-d'Union).

Une pandémie grippale est annoncée. Nous espérons qu'elle n'arrivera pas jusque chez nous. Toutefois il faut être vigilant. Les dispositions envisagées, si besoin, font l'objet d'un article spécifique.

Très bonne lecture à tous.

Saint-Denis-sur-Loire,
Commune membre de



Saint-Denis-sur-Loire,
Commune inscrite



De quoi avons-nous parlé aux conseils municipaux de septembre et d'octobre 2009 ?

- Travaux d'assainissement pluvial rue Médicis : convention pour installation d'un puits filtrant en terrain privé.
- Mise à disposition d'un terrain communal à la Société de Chasse en vue de la création d'un espace protégé pour la faune.
- Point sur le lotissement de la Martinière (Avenant au contrat de concession et approbation du CRAC de Grand Blois Développement).
- Approbation du rapport d'activité 2008 d'Agglopolys.

Des comptes-rendus plus complets des conseils municipaux vous seront communiqués, deux fois par an, dans le Trait-d'Union du mois de juin et dans le bulletin municipal de janvier.



RAPPEL !

Que pensez-vous de votre trait d'union ? ?

**Votre avis nous intéresse !
Si vous n'avez pas déjà répondu,
vous pouvez encore le faire
jusqu'à fin novembre.
Nous comptons sur votre
collaboration**



PRÉSENCE VERTÉ

Service de téléassistance permettant aux personnes en situation fragile de rester à domicile en toute sécurité.

Contact :

Association Présence Verte Touraine
19, avenue de Vendôme
41023 BLOIS CEDEX
Tél 02 54 78 61 74

Dans ce numéro :

Éditorial.....	1
Échos du Conseil Municipal	1
Infos diverses	1
Le Cercle Scolaire.....	2
Activité économique.....	2
Pandémie grippale	3
Piste circulation douce	3
Espaces verts	4
École de musique.....	5
Point sur les travaux en cours	6
Vandalisme.....	6

COORDONNEES DE LA NOUVELLE ASSISTANTE SOCIALE DE NOTRE SECTEUR

Magali FARNIER
Tél. 02 54 57 41 84

Permanences à Vineuil au Centre Social à la Chrysalide :
les lundi et mercredi après-midi de 14 à 17 H
Possibilité de visite à domicile sur demande





Le Cercle Scolaire de la Vallée Saint Jean

Précédemment, le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) regroupait les communes d'Averdon, Champigny, Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon. Pour des raisons d'éloignement géographique avec Averdon et Champigny, les communes de Ménars, Saint-Denis-sur-Loire et Villerbon ont décidé de quitter ce SIVOS pour créer le Cercle Scolaire de la Vallée-Saint-Jean, à la rentrée de septembre 2009

Cet été, la commission scolaire a travaillé pour établir une convention entre nos trois communes, dont le but est d'assurer la gestion pédagogique intercommunale ainsi que les activités périscolaires s'y rattachant (garderie et cantine).

Le secrétariat est assuré par Odile PICHOT-DUCLOS, salariée à temps partiel à la mairie de Saint-Denis-sur-Loire.

Chaque commune conserve son établissement scolaire. La répartition des classes se fait en fin d'année scolaire pour la rentrée suivante.



Un transport scolaire est assuré entre les trois communes et pris en charge financièrement par le service transports d'Agglopolys.

Une garderie municipale est assurée tous les jours d'école, le matin de 7h30 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h30.

Tous les élèves peuvent bénéficier d'un service de restauration familiale. Cette année, environ 25 enfants y prennent leur repas.



Les enfants scolarisés à Saint-Denis-sur-Loire profitent de tous ces services dans un cadre agréable. Ils profitent du grand air et de la proximité de la Loire dès que le programme le permet.



L'activité économique et commerciale à Saint-Denis-sur-Loire

Nous prévoyons **une information sur l'activité économique et commerciale** s'exerçant sur notre commune, dans le bulletin municipal qui paraîtra en janvier 2010.

Si vous êtes **artisan, commerçant** et d'une manière générale, **si vous exercez une activité économique ou commerciale** et si vous souhaitez que nous parlions de votre activité dans ce prochain bulletin, nous aurons plaisir à y relayer les informations vous concernant. Cette information prendra pour chacune des entreprises, la même forme, et ne pourra pas être assimilée à un espace publicitaire. Elle décrira l'activité de production ou de service exercée ainsi que les coordonnées.

Il vous suffit de vous manifester auprès du secrétariat de la Mairie et nous reprendrons ensuite contact avec vous.

Merci de votre précieuse collaboration.





Pandémie grippale

Les commissions Aide à la Personne et Scolaire ont travaillé ensemble ces derniers mois sur la mise en place d'un plan « Grippe A ». Plusieurs objectifs étaient assignés à ce travail :

- Prévoir dans le cadre des activités périscolaires (cantine, garderie, transport scolaire) la continuité des services prioritaires les plus importants. Nous avons envisagé différentes hypothèses d'absentéisme pour cause de grippe et travaillé sur ce qu'il convenait de faire. Les parents d'élèves recevront prochainement un courrier les informant des différentes mesures prises.
- Nous avons respecté les consignes de sécurité essentielles visant à prévenir l'extension de la pandémie grippale et assurer la sécurité sanitaire de nos usagers (personnels, enfants des écoles...) en achetant un stock de masques FFP2 à destination des personnels et des distributeurs de gel hydro alcoolique.
- Dans le cadre plus général du fonctionnement des services communaux, nous avons réfléchi à une organisation minimale des services si les absences devenaient trop nombreuses :
 - Seuls les services obligatoires, tels que l'État-Civil, pourraient être assurés en cas d'absence d'une ou plusieurs secrétaires. L'ouverture au public n'étant pas une priorité absolue, le secrétariat pourrait être fermé pendant le pic de l'épidémie.
 - L'entretien de la Commune, même s'il est nécessaire, pourrait attendre la fin de la période critique et les employés communaux, en état de travailler, pourraient être mis au service des dionysiens, qui, s'ils devaient être isolés et malades, pourraient avoir besoin de nos services. **A ce sujet, si vous êtes susceptible d'être dans ce cas, n'hésitez pas à vous manifester dès maintenant en Mairie.**
 - Salariés de la Commune et élus pourraient être amenés, en cas de situation pandémique inquiétante, à prendre contact avec certains habitants de la Commune qui en auraient fait la demande au préalable, pour savoir s'ils ont besoin de quelque chose. Le lien familial et les relations de bon voisinage restent cependant, évidemment, à privilégier dans ces moments difficiles.
 - Le Maire prendra les arrêtés nécessaires pour que la Commune continue d'être opérationnelle s'il était empêché.
- Enfin, sachez que nous avons assisté à de nombreuses réunions à la Préfecture et à Agglopolys à ce sujet. Les services de l'État et ceux de l'Agglo ont travaillé également sur la mise en place de plan permettant d'assurer la continuité des services les plus importants (sécurité, ramassage des ordures ménagères, distribution d'eau potable, assainissement...).



PISTE CIRCULATION DOUCE

Depuis que dans le Trait-d'Union de juillet dernier, nous vous avons fait part de notre souhait de créer une « piste cyclable » le long de la route reliant la RD 2152 à Villefolet, nous avons entendu, et lu, beaucoup de choses.



Nous tenons à faire un point sur ce projet que nous n'avons pas abandonné du tout, mais au contraire approfondi. Bien sûr, nous savons pertinemment que nous ne pourrions, sur chacun de nos projets, satisfaire tout le monde. Cependant, l'intérêt commun, la satisfaction des besoins de la Collectivité sont les valeurs qui guident notre action. Tant qu'il en sera ainsi, même si nous devons toujours faire avec les « anti-... », nous resterons dans la droite ligne de ce pourquoi nous avons été élus.

... / ...

A propos de ce projet :

- Il entre dans le cadre plus général d'une de nos ambitions : relier les différents hameaux de Saint-Denis-sur-Loire par des voies dites de circulation douce c'est-à-dire permettant une circulation sécurisée et plus agréable pour les cyclistes et les piétons.



- La piste prévue entre Le Bourg et Villefolet, et qui desservira évidemment le hameau de Villeneuve, entre dans ce programme plus ambitieux. Il suffit de circuler le matin à partir de 7h00, lorsque les jeunes vont prendre le car sur la RD 2152 pour se rendre dans leur établissement scolaire, pour constater que les conditions sont dangereuses (pas d'éclairage public, étroitesse de la route, vitesse excessive des automobiles...). Une voie aménagée parallèle à cette route permettrait évidemment d'améliorer la situation.

- Il ne s'agit pas simplement d'une « piste cyclable » comme nous l'avons maladroitement dit précédemment mais bien d'une piste destinée **à tous les usagers non motorisés**. Et si, comme certains l'ont dit, il n'y a peut-être pas beaucoup de vélos, il y a davantage de piétons ! C'est à tous ces usagers que nous pensons avec ce projet. Et qui sait, lorsque cette piste existera, s'il n'y aura pas davantage de cyclistes ! D'autant plus, qu'un aménagement à côté de l'abribus de type « parc à vélos » sera ensuite demandé à Agglopolys, compétent pour ce genre d'équipements.

Nous tenions à faire cette mise au point qui nous paraissait préférable à certaines rumeurs dont nous avons eu écho.



AUTOMNE, HIVER...

Voici venir les mois où l'entretien des espaces verts privés et communaux consiste notamment à tailler et à « ramasser ».

Nous, élus et employés, sommes régulièrement interpellés par les dionysiens à propos de végétation empiétant sur le domaine public.



Nous tenions à vous préciser que si la Commune est responsable de l'entretien des espaces publics (chemins, haies, arbres...) et qu'elle fait de son mieux pour s'acquitter de sa tâche, elle n'est en rien responsable de tout ce qui dépasse du domaine privé pour empiéter sur les espaces communs.

Nous en appelons donc, une nouvelle fois, au sens des responsabilités et au devoir de chacun en vous demandant d'entretenir vos propriétés pour faire en sorte que l'emprise sur le domaine public soit minimisée.

En conséquence, lorsque nous le jugerons utile, nous informerons par courrier les propriétaires concernés afin de leur demander de faire l'entretien nécessaire. A défaut, nous demanderons à une entreprise extérieure ou aux employés de le faire, surtout lorsque la sécurité (problème de visibilité sur la voirie, risque de chute de branches...) ou le bien-être (gêne sur les sentiers communaux par exemple) des autres usagers sont menacés. En revanche, la Commune facturera aux particuliers le temps passé par les employés ou transmettra la facture de la prestation extérieure.

Nous veillons au quotidien à ce que la Commune soit bien entretenue et nous remercions au passage Jacky et Thierry, nos employés communaux, pour le travail qu'ils font. Nous ne pouvons pas évidemment nous substituer à chacun de vous pour entretenir vos espaces privés. Nous n'en n'avons ni le temps, ni les moyens humains, matériels et financiers.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension.



LES AMIS DE LA MUSIQUE 20 ANS D'EXISTENCE

L'association " les Amis de la Musique" est à l'origine issue d'un regroupement de plusieurs communes (La Chaussée-Saint-Victor, Ménars, Saint-Denis-sur-Loire, Villebarou, Villerbon) qui a pour but d'enseigner, de promouvoir, et de développer les connaissances artistiques à de futurs amateurs de 7 à 77 ans.

Cette structure de proximité fait partie du réseau Cadences d'Agglopolys qui permet de collaborer avec toutes les écoles de musique du réseau. Actuellement, son effectif est environ de 140 membres.

Notre association, dont l'encadrement est assuré par 13 professeurs diplômés, propose des cours d'éveil musical pour les enfants de dernière année de maternelle et de C.P, de formation musicale, et d'instruments :

- à cordes (violon, violoncelle, piano, guitare)
- à vent (clarinette, flûte, saxophone, trompette, trombone et tuba)
- percussions

De plus, il existe des classes d'ateliers collectifs:

- Chorale d'adultes (Chanteloire)
- Orchestre à vent (Musiloire)
- Musiques actuelles
- Création d'un atelier d'improvisation pour tous les instrumentistes souhaitant se développer en jazz.



Cette année, nous **fêtons les 20 ans de l'association**. A cette occasion, nous proposons des concerts et des auditions avec des ensembles extérieurs :

- **Samedi 05 décembre 2009 20h30 à l'église de Ménars : Chorale et orchestre**
- **Dimanche 24 janvier 2010 15h00 salle des fêtes de Villerbon : audition de l'école de musique**
- **Jeudi 11 février 2010 20h30 : concert de l'orchestre départemental au centre d'accueil de la Chaussée St Victor**
- **Samedi 27 mars 2010 20h30 La Chaussée St Victor : concert de printemps**
- **Dimanche 20 juin 2010 11h00 : apéro concert**

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter :

- Le Président Jean-Paul VUILLIER.....02 54 74 51 00
- La Directrice Christelle HOUSSARD 06 82 17 19 84

AVIS A LA POPULATION !!!

Nous sommes toujours à la recherche d'agents recenseurs pour le recensement qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2010.

Si vous êtes intéressé(e), merci de vous faire connaître en Mairie.





Point sur les travaux en cours

Maintenant que les travaux d'enfouissement des réseaux dans le Bourg sont terminés et réceptionnés, il convient de faire un point sur ce qui est en cours de réalisation ou réalisé :

- L'entretien des voies communales a été réalisé par l'entreprise Colas au cours du mois d'octobre. Les revêtements avaient beaucoup souffert de l'hiver rigoureux que nous avons connu. Nous avons essayé d'être exhaustifs dans les voies traitées. Aucun hameau de Saint-Denis-sur-Loire n'a été « oublié » ou « privilégié » mais si certaines rues ont pu échapper à notre vigilance, merci de nous le signaler.
- Les gros travaux actuels sont localisés sur le secteur Chemin Creux, haut et bas de la rue Médicis et haut de la rue Muraton. Il s'agit d'assurer la pose de caniveaux de manière à mieux gérer l'écoulement des eaux pluviales. Ces travaux sont assurés par l'entreprise Soares, de Chaumont sur Loire. Deux puits filtrants d'une profondeur de 2,5 à 3 mètres ont été réalisés.



Les travaux « du haut » sont quasiment terminés. Les finitions et le nouveau revêtement devraient prochainement être réalisés. Il sera temps ensuite de réfléchir à une modification des sens de circulation dans cette zone du Chemin Creux et du haut de la rue Médicis. Un projet sera prochainement proposé aux riverains. La fin de l'ensemble de ces travaux est prévue au mois de décembre.

A suivre...

Chemin Creux



Vandalisme !!!

Dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre (nuit d'Halloween), des dégradations volontaires ont été perpétrées tout au long du Chemin de Pissevin : boîtes à lettres éventrées, panneaux arrachés ou tordus, jardinières saccagées...

Les auteurs de ces actes purement « gratuits » (sauf pour la Commune !) n'ont pas encore été identifiés.

La Commune a évidemment porté plainte. Les Gendarmes lancent un « appel à témoin » pour les aider dans leur enquête. Si vous avez vu ou entendu quelque chose, merci de vous manifester en Mairie ou directement auprès de la Gendarmerie.

Merci d'avance

Encore une affaire à suivre !



Un bien triste spectacle !